****

NORMES ET PROCÉDURES DE L’AETCA POUR L’ACCRÉDITATION DES PROGRAMMES OUVERTS, D’APPRENTISSAGE À DISTANCE ET ÉLECTRONIQUES

(POADE)

**L’Association pour**

**L’Education Théologique Chrétienne en Afrique**

© 23 *Octobre, 2020*

**PREFACE**

L’Association pour l’Education Chrétienne en Afrique (AETCA) reconnaît l’urgence de fournir des normes d’accréditation pour les programmes d’apprentissage ouvert, à distance et électronique (POADE). Ce document présente les normes et procédures de l’AETCA pour l’accréditation des programmes d’enseignement théologique au niveau postsecondaire et postuniversitaire, offerts à distance et en ligne.

**Table des Matières**

[**PARTIE I. INTRODUCTION** 3](#_Toc57626042)

[**PARTIE II. PROCEDURES** 4](#_Toc57626043)

**JUSTIFICATION DE L’APPLICATION DES NORMES ODEL 5 DE L’ACTEA**

[**PART III. LES NORMES** 6](#_Toc57626045)

[**SECTION 1: ADMINISTRATION** 6](#_Toc57626046)

[**SECTION 2: PERSONNEL ENSEIGNANT** 7](#_Toc57626047)

[**SECTION 3: LES INSTALLATIONS/EQUIPEMENTS** 7](#_Toc57626048)

[**SECTION 4: PROGRAMMES EDUCATIFS** 8](#_Toc57626049)

[**SECTION 5: LES ETUDIANTS** 12](#_Toc57626050)

# **PARTIE. I : INTRODUCTION**

Le format de l’enseignement théologique autrefois offert strictement en personne dans un séminaire résidentiel, s’est élargi avec de multiples moyens non traditionnels. Beaucoup plus de gens adoptent des modes d’apprentissage à distance, en ligne ou mixtes. Alors que certains étudiants préfèrent des programmes intensifs à court terme, d’autres ne trouvent que des formats du soir ou du week-end adaptés à leurs horaires. De nombreux étudiants à temps plein s’intéressent de plus en plus à l’éducation qui ne nécessite pas le déracinement de leur famille et des communautés locales et la familiarité des lieux de travail et des églises. L’éducation ouverte, c’est-à-dire l’éducation qui tente de surmonter les obstacles du temps, de la distance, de l’âge, du lieu, du rythme et de l’espace dans le processus éducatif, gagne également en popularité. Grâce à l’éducation ouverte, les étudiants peuvent s’inscrire en tout temps et suivre des cours à leur propre rythme.

Les institutions qui adoptent ces modèles d’apprentissage non traditionnels doivent réfléchir aux mesures de la qualité. La haute qualité des programmes ouverts, à distance et en ligne peut être développée selon des normes appropriées. Les lignes directrices fournies dans ce document orientent les institutions dans le processus de conception, de développement, de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation de l’enseignement ouvert, à distance et amélioré par la technologie à des fins d’excellence dans l’enseignement théologique (et/ou l’enseignement supérieur chrétien). Les Normes et lignes directrices de l’ICETE pour l’éducation théologique évangélique mondiale, appelées SG-GETE 2019, fournissent un modèle pour ces normes d’accréditation. Ce document met donc en contexte le SG-GETE 2019 à l’usage des institutions de l’AETCA.
Les terminologies courantes utilisées dans le présent document sont les suivantes :

|  |
| --- |
| **Éducation ouverte:** désigne l’éducation qui surmonte les obstacles du temps, de la distance, de l’âge, du lieu, du rythme, de l’espace, etc. **Enseignement à distance** : désigne tout modèle d’enseignement dans lequel l’enseignant et les apprenants sont géographiquement séparés pendant une partie ou la totalité du processus d’apprentissage. En vertu de cette définition générale, divers modèles d’enseignement peuvent être classés comme des sous-ensembles de l’enseignement à distance, y compris les études et les programmes par correspondance qui font l’objet d’une médiation technologique totale ou partielle. **Apprentissage en ligne** : désigne les modèles d’enseignement basés sur le Web qui sont médiatisés par Internet sans interaction physique en personne entre les formateurs et formatrices et les étudiants. **Apprentissage mixte/hybride** : modèle d’enseignement hybride qui combine l’enseignement en personne avec des périodes d’apprentissage en ligne ou d’autres modes d’apprentissage à distance. |

# **PARTIE. II: PROCEDURES**

**CATÉGORIES SUGGÉRÉES D’APPLICATION DES NORMES POADE DE L’AETCA**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Classification des établissements par programme** [*catégories parmi les établissements ACTEA en novembre 2020*] | **Statut d’accréditation recherché par l’institut** | **Exigence de l’AETCA** |
| 1. Programme(s) en résidentiel accrédités de l’AETCA
 | Ajouter des programmes non accrédités de *POADE* ayant la même nomenclature que les programmes accrédités | Se conformer aux normes *POADE* de l’AETCA [chaque paragraphe des normes *POADE* est spécifique à *POADE*] |
| 1. Programme(s) de résidents accrédités du statut d’associé de l’AETCA
 | Ajouter des programmes non accrédités du *POADE* ayant la même nomenclature que les programmes accrédités | Se conformer aux normes *POADE* de l’AETCA [noter au point 2 de « Justification de la demande » si le programme *POADE* est accrédité, mais pas par l’AETCA] |
| 1. Programme(s) reconnu(s) sans accréditation AETCA
 | Demander l’accréditation AETCA du (des) programme(s) *POADE* uniquement | Se conformer de façon sélective aux normes *POADE* d’AETCA [paragraphes pour la conformité à préciser lors de l’examen du processus d’accréditation préalable par l’AETCA] |
| 1. Accréditation du statut d’affilié de l’AETCA pour les programmes en résidentiel
 | Postuler pour l’Accréditation du *POADE* de l’AETCA avec la même nomenclature que le programme en résidentiel du Statut affilié | Se conformer aux normes d’accréditation du statut d’affilié similaires fondées sur les normes *POADE* |
| 1. Aucune accréditation de l’AETCA ni aucune autre accréditation reconnue d’un résident ou d’un ou de plusieurs programmes de *POADE*
 | Postuler pour le statut d’affilié AECTA Accréditation du (des) programme(s) *POADE* | Se conformer aux normes *POADE* de l’AETCA pour l’accréditation du statut d’affilié |

## **JUSTIFICATIFICATIONS DE L’APPLICATION DES NORMES POADE DE L’AETCA**

1. *La nature du document POADE de l’AETCA*. Les normes du *POADE* de l’AETCA sont un document autonome. Par conséquent, les normes du *POADE* de l’AETCA ne reproduisent pas les normes 2011 de l’AETCA (bien sûr, les normes du *POADE* ne contredisent pas les normes 2011 de l’AETCA). Par conséquent, chaque paragraphe des normes du *POADE* évalue uniquement les programmes *POADE*, et chaque paragraphe exige une auto-évaluation par l’institution et une évaluation par l’AETCA. Aucun paragraphe ne peut être légitimement contourné en considération de l’accréditation du *POADE*, même si le ou les programmes en format résidentiel possèdent déjà l’accréditation de l’AETCA. L’AETCA soutient qu’un programme *POADE* de l’AETCA est substantiellement distinct d’un programme en résidentiel, même lorsque ces programmes respectifs partagent la même nomenclature. Ainsi, les établissements accrédités par l’AETCA devraient se conformer entièrement aux normes du *POADE* de l’AETCA afin d’obtenir l’accréditation de l’AETCA pour les programmes du *POADE*.
2. *Ajustement de l’application du POADE pour les membres associés*. Les normes du *POADE* de l’AETCA devraient être considérées pour les institutions qui peuvent déjà posséder une reconnaissance, c.-à-d. l’accréditation gouvernementale par les commissions de l’enseignement supérieur pour les programmes *POADE*. Cette catégorie est semblable à celle d’Accréditation du Statut d’Associé où l’AETCA a simplifié le processus d’accréditation des institutions membres de l’AETCA afin que l’accréditation par l’AETCA ne fasse pas double emploi avec les efforts de l’institution (c.-à-d. le dédoublement de l’autoévaluation et de la déclaration déjà exigées dans la bourse d’agrément de l’enseignement supérieur du gouvernement). Ainsi, le processus d’accréditation des programmes *POADE*, reconnu par les commissions de l’enseignement supérieur du pays hôte, pourrait être simplifié lors de l’examen par l’AETCA de ce processus d’accréditation respectif des commissions de l’enseignement supérieur.
3. *Demande des membres affiliés*. Les établissements qui relèvent actuellement du statut d’affilié de l’AETCA doivent commencer leur demande d’accréditation du ou des programmes *POADE* par le processus d’accréditation du ou des programmes *POADE*, qui est semblable à ce processus pour les programmes en résidentiel. L’institution doit se conformer aux paragraphes pertinents des Normes *POADE* de l’AETCA, qui sont essentiellement conformes à la pratique actuelle de l’AETCA pour l’évaluation de l’accréditation du statut d’affilié.
4. Accréditation d’autres programmes *POADE* des institutions de l’EATCA avec des programmes *POADE* accrédités. À la fin de l’édition 2020 des normes *POADE de l’AETCA*, cette catégorie d’institutions de l’AETCA n’est pas pertinente pour les procédures. Néanmoins, l’AETCA élaborera des normes simplifiées pour cette catégorie de pertinence prévue.

# **PARTIE. III: LES NORMES**

## **SECTION 1: ADMINISTRATION**

1a. *Objectifs*. Les cibles ou les objectifs d’apprentissage poursuivis par les programmes *POADE* doivent refléter la mission, la vision et les buts de l’institution en tant que moyen stratégique pour atteindre ces objectifs et être adoptés par l’administration et les autres parties prenantes avec le soutien de l’organe directeur. Le *POADE* doit être pleinement intégré dans les programmes éducatifs et les initiatives stratégiques de l’institution afin qu’il ne soit pas une entité autonome. Il doit y avoir des preuves que le personnel enseignant participant aux programmes *POADE* et le personnel administratif participant aux programmes *POADE* de l’institution ou exerçant une surveillance à leur égard connaissent et acceptent ces objectifs, et que des mesures sont régulièrement prises pour familiariser les étudiants de façon pratique avec ces objectifs et leurs significations.

1b. *Gouvernance*. La direction qui supervise les programmes *POADE* doit faire partie de la direction générale de l’institution afin qu’elle fasse partie de l’organe décisionnel supérieur de l’institution, et un comité devrait être constitué pour gérer les programmes *POADE*.

1c. *Soutien administratif*. L’administration de l’institution et le conseil d’administration doivent appuyer et adopter pleinement le *POADE* par la planification institutionnelle, la budgétisation, la collecte de fonds, les processus d’assurance de la qualité, les opérations actuelles, l’affectation des ressources et le développement futur. L’institution devrait maintenir une culture institutionnelle qui fait la promotion et appuie le *POADE*.

1d. *Systèmes et politiques*. L’établissement doit avoir des politiques qui orientent l’engagement des enseignants, des animateurs et des mentors, et l’approbation des cours dans le processus d’apprentissage. L’institution devrait également veiller à ce que des systèmes et des politiques appropriés de gestion des paiements de cours, des inscriptions, des programmes et des services de soutien non scolaires soient en place et à ce que les programmes et autres types d’informations fournis en ligne soient mis à jour et exacts. L’établissement devrait s’assurer que des politiques, des processus et des ressources sont en place pour aider les étudiants ayant divers besoins d’apprentissage.

1e. *Soutien technique*. L’institution doit s’assurer d’avoir du personnel qualifié qui s’assure que les Systèmes de Gestion de l’Apprentissage (SGA) et d’autres systèmes connexes, par exemple les Systèmes d’Information sur les Etudiants (SIE), fonctionnent correctement, de façon sécuritaire et fiable. L’institution devrait également offrir une orientation et une formation adéquates en matière d’éducation en ligne et d’apprentissage amélioré par la technologie à tous les éducateurs et au personnel participant à la conception et à l’enseignement ou à la prestation de cours en ligne. Lorsque la majeure partie du soutien du système est externalisée, il devrait toujours y avoir quelqu’un en interne qui possède les compétences nécessaires pour aider les étudiants.

1f. *Examen*. L’institution doit procéder régulièrement à un examen critique et à des ajustements de ses objectifs, de son programme d’études, de ses réalisations et de ses performances. L’établissement devrait également appliquer une méthodologie d’analyse comparative pour évaluer et promouvoir la qualité dans les aspects programmatiques et institutionnels de l’apprentissage *POADE*.

## **SECTION 2: PERSONNEL ENSEIGNANT**

2a. *Politiques de recrutement*. L’établissement doit avoir des politiques appropriées qui assurent le recrutement de personnel qualifié sur le plan académique et professionnel pour administrer et gérer les programmes *POADE*. L’établissement devrait également avoir des politiques et des procédures pour recruter et soutenir les enseignants, les administrateurs et/ou les techniciens ainsi que d’autres membres du personnel sur les campus locaux et de vulgarisation.

2b. *Nombre*. Les ratios étudiants-instructeurs devraient être conformes aux pratiques exemplaires de la région où se trouve l’institution.

2c. *Qualifications*. L’institution doit recruter ou former des membres du corps professoral et des développeurs de contenu possédant des qualifications adéquates (normalement une qualification supérieure au niveau auquel le programme est offert) et des compétences démontrables en technologie éducative. Au moins un des membres du corps professoral doit avoir la responsabilité première du *POADE*.

2d. *Équipe de soutien au personnel enseignant*. L’institution doit recruter ou former des administrateurs, des experts en multimédia et des techniciens possédant de préférence un une licence ou un niveau supérieur et des compétences démontrables pour appuyer et développer le mode de prestation choisi.

2e. *Responsabilités*. Les charges de travail assignées au personnel enseignant ne devraient pas dépendre du format de prestation; ainsi, les heures d’enseignements par semaine et par année civile attribuées à un personnel enseignant dans les programmes *POADE* devraient être comparables à celles des programmes traditionnels. Néanmoins, l’institution devrait fournir un modèle de répartition de la charge de travail bien raisonné pour le personnel l’académique et administratif, de préférence lié à un système de gestion de performance.

2f. *Indemnisation et bien-être*. L’institution devrait avoir une politique régissant la propriété intellectuelle et la rémunération des professeurs et des étudiants. Les salaires et autres équipements du personnel devraient raisonnablement se comparer aux échelles en vigueur pour des travaux similaires dans le pays et devraient faire l’objet d’un examen régulier à la lumière des changements économiques.

2g. *Développement*. L’institution doit fournir une orientation et une formation initiales en matière de technologie et d’éducation en ligne à tous les éducateurs et au personnel participant à la conception et à l’enseignement ou à la prestation de cours en ligne. L’institution devrait également offrir une formation et un soutien continus aux étudiants, aux professeurs et aux membres du personnel dans le mode de prestation choisi.

## **SECTION 3: INSTALLATIONS/ EQUIPEMENTS**

3a. *Installations/Equipements administratifs*. Les institutions qui exécutent des programmes *POADE* parallèlement aux programmes traditionnels doivent disposer d’installations adaptées à l’administration efficace des programmes *de POADE*. Normalement, cela signifie un bâtiment ou un ensemble de bureaux qui sont clairement identifiés et qui sont sous le contrôle direct du *POADE*. Les installations physiques ne sont pas nécessaires pour un établissement entièrement en ligne.

3b. *Equipements d’étude*. Pour les modes de prestation mixtes qui nécessitent un espace physique, l’institution doit s’assurer que des équipements d’études adéquates et facilement accessibles sont fournis sur le campus et sur les campus satellites. Le site, l’agencement, les structures, le mobilier et l’accès aux technologies de l’information devraient convenir aux programmes théologiques offerts par l’institution et être adaptés au contexte local. Les dispositions relatives à l’entretien devraient être suffisantes pour assurer le bon fonctionnement des installations et les dispositions relatives à la sécurité devraient convenir au réglage. L’institution devrait démontrer un contrôle efficace des installations louées pendant les séances de classe prévues. Dans le cas des formats en ligne, les institutions d’enseignement prennent la forme de systèmes de gestion de l’apprentissage et d’information des étudiants. L’institution doit les concevoir de façon à ce qu’ils soient robustes, accessibles, navigables, libres de tout encombrement, protégés par la sécurité et esthétiquement attrayants.

3c. *Infrastructure technique et soutien*. L’institution doit veiller à ce que l’apprentissage en ligne soit soutenu par une infrastructure technique adéquate pour les programmes proposés. L’institution doit disposer d’un personnel qualifié qui veille au bon fonctionnement, à la sécurité et à la fiabilité des systèmes connexes. L’institution doit également veiller à ce que les systèmes de sécurité des données, de sauvegarde des données, de protection et de sauvegarde de l’alimentation soient adéquats. L’institution devrait s’assurer que les technologies qui sous-tendent *POADE* (c.-à-d. LMS, SIS, accès Internet, un serveur dédié ou un service d’hébergement Web, cyber sécurité) sont disponibles, fonctionnent correctement et répondent aux exigences de la taille de l’institution et du nombre d’utilisateurs. L’institution doit s’assurer que les étudiants reçoivent un soutien technique rapide et efficace.

3d. *Ressources de la bibliothèque*. L’institution doit démontrer que les étudiants et le personnel enseignant disposent d’un accès en texte intégral aux ressources numériques à un niveau académique approprié pour le programme proposé. Les fonds de la bibliothèque doivent être d’une taille et d’une qualité adaptée aux programmes d’enseignement théologique de l’institution. L’institution devrait faciliter la formation et l’orientation appropriées pour accéder aux ressources numériques et les utiliser. L’institution doit avoir des politiques, des procédures et des mécanismes pour l’utilisation équitable des ressources des bibliothèques en ce qui concerne le droit d’auteur, le partage du consentement et la réglementation de la propriété intellectuelle.

## **SECTION 4: PROGRAMMES EDUCATIFS**

4a. *Intégration des programmes*. Les programmes *POADE* doivent mettre en évidence une approche holistique, qui englobe le souci pour le développement spirituel et professionnel des étudiants ainsi que le développement académique. Les institutions doivent démontrer un engagement pastoral et éducatif stratégique en faveur de partenariats actifs avec les églises locales, les organisations et les mentors afin de faciliter les aspects de l’apprentissage holistique qui ne peuvent pas être fournis adéquatement aux étudiants en ligne. Un processus et un système clairs permettant d’identifier, d’approuver, de former et de fournir des ressources locales sur le terrain devraient être en place et mis en œuvre pour chaque étudiant inscrit. L’institution devrait avoir un agent de liaison pour superviser ce processus. Les étudiants et les mentors locaux devraient être sensibilisés au processus, à sa justification et à leurs responsabilités au moyen de documents publiés. Des mesures correctives devraient être en place dans les cas où les élèves ne sont pas en mesure d’identifier les mentors locaux. L’institution doit démontrer, pour chacun de ses étudiants inscrits, comment la rétroaction locale et les outils d’évaluation sont utilisés pour déterminer si les résultats des cours et des études supérieures sont atteints et que la croissance dans ces domaines est démontrable dans la vie des étudiants.

4b. *Pertinence du programme*. Le programme d’études dans son ensemble et le contenu de chaque matière de cours doivent montrer que les programmes *POADE* n’ont pas été simplement empruntés à d’autres, ni simplement développés sur une base ad hoc, mais que l’institution a soigneusement planifié le programme et chaque cours soumis pour répondre à ses objectifs particuliers, pour la communauté chrétienne qu’elle sert, pour les vocations pour lesquelles les étudiants sont équipés, et pour le contexte culturel dans lequel ceux-ci serviront. Les interactions d’apprentissage et les tâches d’apprentissage devraient encourager à relier chaque cours aux contextes culturels, religieux et communautaires des étudiants. La sélection des ressources d’apprentissage devrait également montrer une sensibilité à la pertinence contextuelle.

4c. *Accès et orientation des étudiants*. L’institution doit assurer l’accès aux ressources d’apprentissage et aux services de soutien nécessaires à tous les étudiants, y compris le mentorat, les conseils académiques, les outils de recherche et une gamme adéquate de ressources d’apprentissage pertinentes. Pour les études supérieures, les ressources d’apprentissage fournies ou mises à disposition devraient permettre aux étudiants de maîtriser les matières étudiées en leur donnant accès à un éventail adéquat de littérature critique traitant de leur domaine d’apprentissage, surtout pour les diplômes d’études supérieures axés sur la recherche. Les fournisseurs de cours en ligne doivent s’assurer que tous leurs étudiants ont accès à une gamme adéquate de sources critiques pertinentes au niveau postuniversitaire et à une vaste gamme de ces sources au niveau du doctorat. L’accès immédiat des étudiants à un ou plusieurs Spécialistes et Experts en la Matière (SEM) devrait être prévu pour les programmes de troisième cycle en ligne. Les SEM peuvent être autres que l’enseignant ou l’animateur du cours. De plus, des éléments d’accueil, d’orientation et d’introduction doivent être fournis pour chaque cours et programme. Les étudiants doivent savoir comment accéder à un soutien technique, pastoral, pédagogique ou administratif si nécessaire.

4d. *Publication du programme*. Les programmes actuels d’enseignement théologique de l’institution, avec leur justification, devraient être disponibles et accessibles. Un syllabus pour chaque matière de cours, mis à jour régulièrement, doit être disponible et accessible sur la plateforme d’apprentissage. Une explication du système de marquage de l’institution devrait également être disponible et accessible.

4e. *Équilibre des programmes d’études*. Le contenu du programme d’enseignement théologique de l’institution doit être justifié par rapport à la diffusion normale des matières dans les programmes théologiques du niveau académique pertinent, en ce qui concerne les domaines bibliques, théologiques, historiques, pratiques et générales d’étude. Il ne doit pas non plus y avoir d’omission importante ni de chevauchement indu dans l’ensemble des connaissances et des compétences transmises.

4f. *Diffusion du contenu*. Les méthodes de diffusion du contenu sont choisies pour assurer un engagement actif et varié fréquent des étudiants à l’égard du matériel d’apprentissage. Ces méthodes de prestation doivent être adaptées à la charge de travail des étudiants dans chaque classe, unité ou module et au niveau de technologie disponible pour les enseignants et les étudiants.

4g. *Activités d’apprentissage*. Chaque cours doit comporter une variété d’activités d’apprentissage. Les activités d’apprentissage doivent favoriser un environnement d’apprentissage sécuritaire pour la collaboration afin que les étudiants puissent sentir qu’ils font partie de la classe et se faire entendre avec respect. Les activités d’apprentissage choisies doivent contribuer intentionnellement à l’atteinte des objectifs et des résultats d’apprentissage des leçons et des cours. Chaque cours doit inclure des dispositions spéciales pour soutenir les résultats éducatifs holistiques (pour le cours et le programme global).

4h. *Expérience pratique guidée*. Les programmes *POADE* doivent intégrer dans les programmes d’études des dispositions pour l’expérience pratique guidée dans les professions spécifiques du ministère pour lesquelles les étudiants individuels sont équipés. Cette expérience guidée doit être supervisée sur place ou à distance par des mentors qualifiés, et cette supervision doit être surveillée par l’institution.

4i. *Évaluation et intégrité des étudiants*. L’institution doit avoir des lignes directrices pour recueillir, surveiller, évaluer et utiliser l’information sur la croissance holistique des étudiants afin de les aider à prendre de meilleures décisions. L’institution doit établir des mécanismes de rétroaction rapide et régulière des étudiants. L’institution devrait surveiller les progrès des étudiants et les taux d’abandon en vue d’éliminer les obstacles inutiles à la réussite et à la satisfaction des étudiants du *POADE*. L’institution doit disposer de politiques et de mécanismes appropriés pour se prémunir contre la tricherie, en particulier le plagiat et l’usurpation d’identité.

4j. *Admissions*. L’institution doit avoir des politiques, des procédures et du matériel pour l’admission des étudiants *POADE* en conformité avec le système d’éducation national local et les normes AETCA. Une attention particulière doit être accordée au caractère Chrétien et à l’expérience professionnelle Chrétienne des candidats, en plus de leurs qualifications académiques. Le caractère Chrétien et l’expérience professionnelle devraient être évalués en étroite consultation avec l’église dont le candidat est membre. L’institution devrait avoir des politiques, des principes et des procédures clairs pour évaluer les acquis et placer les étudiants dans leurs programmes d’études. Les admissions matures, c.-à-d. des ouvriers Chrétiens chevronnés qui n’ont pas la qualification académique d’entrée complète, peuvent être admis à des programmes appropriés conformément à la politique institutionnelle, mais pas plus de 10% des admissions annuelles totales dans le programme *POADE* respectif. Au niveau postsecondaire, les étudiants qui passent d’un programme d’enseignement théologique à un programme supérieur peuvent transférer certains crédits acquis dans l’ancien programme comme équivalents aux crédits requis pour le programme supérieur, à condition que les conditions d’admission à l’enseignement de l’ancien programme soient équivalentes et que la rigueur de l’enseignement, y compris les exigences de cours, soit également équivalente dans les deux programmes. La priorité d’admission aux programmes d’enseignement théologique doit être donnée aux étudiants qui ont terminé leurs études secondaires dans un établissement gouvernemental reconnu ou dans un établissement agréé par l’AETCA ou une agence similaire.

4k. *Graduation*. Les programmes *POADE* doivent montrer que la prise en compte du développement spirituel et professionnel ainsi que du développement académique de l’étudiant fait partie intégrante des procédures d’évaluation qui déterminent l’aptitude de l’étudiant à l’obtention du diplôme. Les exigences d’obtention du diplôme doivent inclure un rendement satisfaisant dans l’équivalent d’un cours à temps plein.

Pour les programmes postsecondaires, les exigences d’obtention du diplôme doivent inclure un rendement satisfaisant dans un cours de 3 ou 4 ans pour le diplôme et un cours de 2, 3 ou 4 ans au niveau postsecondaire pour le diplôme d’études postsecondaires. Les programmes *POADE* doivent avoir un calendrier d’apprentissage qui obligera les étudiants à passer de 1200 à 1800 heures d’activités d’apprentissage structurées dans chaque année d’études pour la durée de leurs programmes. La répartition des heures d’apprentissage entre les diverses activités d’apprentissage doit être adaptée à la méthode d’enseignement utilisée.

Si les conditions d’admission en vigueur pour le programme d’études postsecondaires se rapportent à un cours universitaire de quatre ans, alors le programme d’études doit lui-même être un cours de quatre ans. Les publications et titres de compétence relatifs à un programme d’études postsecondaires accrédité doivent toujours préciser s’il s’agit d’un programme de 2, 3 ou 4 ans. L’AETCA encourage les institutions à adapter les noms de leurs titres de compétences théologiques terminaux au niveau postsecondaire aux tendances observées dans ce pays ou cette région.

Les programmes d’études supérieures basés sur les cours doivent se réunir pour un équivalent de 34-36 semaines par an, avec une moyenne de 12,5 heures ou son équivalent par semaine en classe ou étude supervisée et une charge de travail totale normale de 40-45 heures d’activité d’apprentissage par semaine (c.-à-d. 1200 à 1800 heures d’activités d’apprentissage structurées par année, y compris 425 à 450 heures-horloge d’enseignement ou d’études supervisées), ou l’équivalent en études à temps partiel, en ligne, modulaires ou à distance. Les programmes de théologie postdoctorale basés sur la recherche doivent également intégrer de 1200 à 1800 heures de recherche, d’écriture et d’autres activités d’apprentissage structurées par an, ou l’équivalent dans les études à temps partiel sur un plus grand nombre d’années.

Nomenclature attribuée aux programmes postdoctoraux *POADE* et aux durées correspondantes. Les programmes d’études supérieures doivent correspondre aux modèles académiques régionaux et internationaux en tenant dûment compte des durées équivalentes des programmes dans les formats *POADE* et compte tenu du niveau avancé fondé sur les travaux pertinents, le cas échéant.

Les programmes de théologie de troisième cycle dans lesquels les examens finaux ou la soumission d’une thèse ou d’un projet, plutôt que des années d’études ou l’accumulation de crédits de cours, détermine l’achèvement du programme doit avoir en place un système de modération externe des examens et/ou d’examen des thèses ou des projets équivalent à celui du système universitaire national du pays d’accueil et acceptable pour l’AETCA.
Les établissements qui offrent des programmes distincts d’enseignement postsecondaire et d’études supérieures en théologie ne peuvent pas enseigner aux étudiants des deux niveaux de la même classe tout en accordant des crédits à des niveaux différents.

4l. *Cérémonies de remise des diplômes*. L’institution doit avoir des dispositions pour les cérémonies de remise des diplômes convenant aux étudiants *POADE*. L’institution doit planifier la livraison sécuritaire des documents d’attestation et des relevés de notes.

4m. *Langue*. La langue d’enseignement pour les programmes *POADE* accrédités doit être celle utilisée dans le système national local au même niveau.

## **SECTION 5: LES ETUDIANTS**

5a. *Counseling*. L’institut doit disposer d’un dispositif organisé permettant à tous les étudiants d’avoir un accès adéquat à des conseils personnels, au mentorat, à des conseils académiques et à des encouragements de la part du personnel ou de praticiens locaux désignés.

5b. *Discipline*. Dans tous les cas, des mesures disciplinaires importantes doivent être prises (i) conformément aux procédures écrites; (ii) en ce qui concerne les règlements écrits qui sont facilement accessibles aux étudiants sur support papier ou en ligne; (iii) sur la base de discussions et de décisions prises par un groupe plutôt que par une personne; avec des dossiers écrits sur les mesures prises. Dans la mesure du possible, ces mesures devraient également être prises en consultation avec le praticien accompagnateur local, l’église de l’étudiant ou l’organisme parrain.

5c. *Vie communautaire*. L’institution doit favoriser la vie de communauté parmi les étudiants. Cela peut se faire par l’élaboration de cours qui nécessitent des interactions intentionnelles entre les étudiants et les professeurs. Pour les cours en ligne, l’animateur du corps professoral doit être activement engagé dans des interactions virtuelles avec les étudiants. L’institution devrait également établir des liens entre les étudiants et les intervenants locaux, les églises, les conseillers académiques et les mentors.

5d. *Frais/ Coût*. Les frais d’inscription des étudiants devraient être régulièrement revus pour s’assurer qu’ils correspondent à la fois aux besoins financiers du programme *POADE* et aux capacités financières des étudiants et de leurs sponsors.